



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION VOL MONTAGNE (instructeurs)

(À renvoyer à: gerard.halluin@free.fr)

Je sous signé.....

Instructeur ULM multi axes N°.....

Licence valide jusqu'au:.....

Licencié FFPLUM depuis (année):.....

N° licence FFPLUM:.....

Structure d'activité (club, organisme):

Bénévole:..... Indépendant:..... Salarié:.....

Qualif. montagne avion (O/N): Qualif. de site avion (sites):

Tel. portable: email:

Souhaite suivre une formation d'instructeur montagne avec pour objectif l'obtention du label montagne FFPLUM.

Je souhaite bénéficier de la subventions accordée par le comité régional ULM Occitanie, et m'engage à effectuer des formations pilotes montagne dès que ma formation sera validée par un des organismes agréé par le comité régional et le PNVM. J'ai bien pris connaissances des conditions d'obtention de cette subvention (voir annexe jointe).

Je ne souhaite pas bénéficier de la subvention accordée par le comité régional ou ne remplit pas les conditions pour l'obtenir mais souhaite suivre cette formation dans les organismes agréés.

(signatures précédées de la mention "lu et approuvé")

Le candidat:

Le président ou responsable structure d'activité du candidat:

-> voir annexe candidature page 2

Annexe candidature formation instructeur montagne:

Organismes agréés:

Au 1er janvier 2023, 3 pôles a été retenus sous la responsabilité d'un instructeur labellisé FFPLUM. Ce choix permet l'accès aux altisurfaces proches afin de minimiser les temps de trajet.

Aéroclub St Girons:

Responsable : Pierre Noyès, tel. 06 70 46 28 44, email: pierre.noyes@laposte.net
Gerard Halluin tel : 0672258047, email : gerard.halluin@free.fr

- tarif inscription: variable en fonction du nombre de jours de vols (30€ + 8€ par jour)
- type de machine: Super Guepard tout terrain 80 CV
- tarif horaire DC ou solo: environ 80€

Aéroclub LEON MORANE TARBES:

Olivier GRABE, tél: 06 83 96 76 33, email: olivier.grabe@sfr.fr
Martial GAQUERE, tél: 06 27 67 71 95, email: martial.gaquere@orange.fr

- tarif inscription au club: 172 € / an (nous contacter pour de courtes périodes)
- types de machines : 2 A22, roues larges
- tarif horaire DC ou solo : 75 €

APPM :

Daniel Serres, tel: 06 88 23 79 26 email : daniel.serres1@orange.fr

- stages (dates: voir site APPM) ou journées à la demande
- Aérodrome de Luchon, possibilité de loger l'appareil dans un hangar
- Type de machine: machine du propriétaire

Une évaluation de la machine est faite afin que ses capacités opérationnelles soient compatibles avec les pistes utilisées

- Tarif : 20€/heure de vol pour la formation pratique
- Hébergement en ville (hôtel ou gite).

Modalités pour l'obtention d'une subvention du Comité Régional:*

- être licencié FFPLUM depuis un minimum de 2 années
- être formateur en activité
- avoir rempli la fiche d'inscription et s'engager à effectuer de la formation pilote montagne.
- avoir effectué un minimum de 5 heures de vol montagne en DC dans les organismes agréés cités et sur leurs machines.

*le montant de la subvention pourra atteindre 500€ pour les vols **DC uniquement et sur les machines de l'organisme agréé**, elle sera plafonnée à 70% de la dépense et pourra être accordée en plusieurs fois à partir du seuil de 5 heures de vol DC.

Ce montant n'est pas un engagement contractuel et pourra être revu en fonction du nombre de demandes.

Le comité régional peut refuser la subvention sans avoir à justifier des raisons.

Modalités de fonctionnement :

- Contacts : responsable pôle montagne : Gerard Halluin 06 72 25 80 47, responsable technique : Pierre Noyès 06 70 46 28 44
- envoi de la fiche d'inscription à Gerard Halluin par mail: gerard.halluin@free.fr
- possibilité de démarrer immédiatement la formation, sans garantie d'obtention de la subvention.
- décision du Comité Régional sur le principe d'attribution d'une subvention notifiée au maximum, un mois après réception de la demande.
- Les subventions sont versées uniquement au club ou a lieu la formation (relevé du club à fournir à chaque demande)
- Les vols sur machines personnelles ou d'un autre club, ne sont pas subventionnés.